

Comptes généraux de l'Etat pour 2006

Rapporteur général: **Alex Glardon** (PDC/CVP, BR).
Commissaire du Gouvernement: **Claude Lässer, Directeur de finances**.

Entrée en matière générale

Le Rapporteur général. Au nom de la Commission des finances et de gestion, je vous présente l'entrée en matière générale sur les comptes 2006 faisant l'objet du décret N° 11 que nous serons appelés à voter demain matin. Notre commission s'est réunie à 7 reprises ces dernières semaines afin d'analyser dans le détail l'exercice comptable 2006. Les rapporteurs, accompagnés des rapporteurs suppléants, ont visité l'ensemble des directions et ont obtenu toutes les explications et justifications à leurs requêtes.

La nouvelle législature a coïncidé avec une nouvelle méthode de travail de la CFG adoptée lors de l'examen des comptes. En effet, en plus de l'examen traditionnel, il a été décidé d'ajouter un examen approfondi d'un service par Direction. Le choix du service a été proposé par le rapporteur en charge de la Direction concernée et je vous cite ci-après les services sélectionnés pour cette analyse:

- Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport: enseignement obligatoire.
- Direction de la sécurité et de la justice: débours pénaux de l'Office des juges d'instruction.
- Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts: Formation des apprentis à l'Institut agricole de Grangeneuve.
- Direction de l'économie et de l'emploi: Service des sports et de l'énergie -> suivi du cheminement d'une subvention.
- Direction de la santé et des affaires sociales: institutions spécialisées.
- Direction des finances: Sitel.
- Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions: Service des bâtiments (centre de charges relatif à la location des locaux et à la politique d'amortissement des immeubles).

Je tiens en premier lieu à remercier les membres du Conseil d'Etat pour leur disponibilité et pour la précision de leurs réponses, en particulier, M. Le Directeur des Finances, Claude Lässer et le Trésorier d'Etat, M. Daniel Berset. Une mention également aux anciens membres du Collège gouvernemental en les personnes de Madame la Conseillère d'Etat, Ruth Lüthi et MM. les Conseillers d'Etat Michel Pittet et Claude Grandjean qui ont transmis à leurs successeurs respectifs des comptes 2006 respectant les budgets initiaux, qu'ils en soient ici remerciés.

Nous sommes en face d'un 5ème exercice consécutif qui boucle dans les chiffres noirs, ceci n'est certainement pas dû au hasard, mais bien plutôt aux mécanismes légaux mis en place ces dernières années et à l'excellente discipline des directions. L'or de la BNS

a également joué son rôle puisque d'une dette nette de plusieurs centaines de millions, nous sommes passés désormais à un capital de plus de 300 millions.

Nous constatons avec une grande satisfaction que le résultat du compte de fonctionnement présente un excédent de revenus de 84,4 millions de francs alors que le budget prévoyait un bénéfice de quelque 220 000 francs. Ce résultat est dû principalement à 3 causes: une conjoncture économique très favorable, l'amélioration du rendement des capitaux placés et surtout une excellente maîtrise des charges.

Au chapitre des charges justement, nous bouclons avec une variation de + 0,8% par rapport au budget, soit + 20 millions à 2501,7 millions. Encore que ces charges supplémentaires représentent essentiellement des amortissements complémentaires sur de vieux immeubles et la constitution de nouvelles provisions pour la construction des CO. Sans ces éléments, les charges seraient globalement identiques au budget. L'augmentation des charges entre 2005 et 2006 n'est que de 3,9 millions de francs.

Les revenus de fonctionnement, quant à eux, progressent de 4,2% par rapport au budget, soit + 104,2 millions de francs à 2'586,1 millions. Les principaux écarts compte/budget sont à mettre au crédit des postes suivants, en l'occurrence les plus importants:

- impôts sur le bénéfice des sociétés (+ 12,1 mios),
- impôts sur le revenu et la fortune (+ 15,1 mios),
- intérêts bancaires (+ 9,7 mios),
- différentes parts à l'IFD (+ 20,7 mios),
- part à l'impôt anticipé (+ 6,9 mios).

Sur le plan des investissements bruts, ceux-ci ont été légèrement inférieurs en 2006 pour un montant de 163 millions contre 175 prévus au budget. Selon les informations obtenues du Conseil d'Etat, le montant de la diminution n'est pas significatif puisqu'il concerne le financement et non pas les travaux effectués et il faut également tenir compte que des décalages peuvent survenir d'un exercice à l'autre. Même si le Conseil d'Etat veille à limiter au mieux les coûts de chaque projet, il n'a aucunement l'intention d'en retarder la réalisation dans le but de réaliser des économies. Les principales dépenses d'investissements ont été concédées aux routes cantonales pour 44,9 millions de francs, à l'Université pour 23,5 millions de francs, pour les routes nationales: 21,2 millions de francs. Les subventions d'investissements ont concerné, pour les plus importantes, les améliorations foncières pour 14,2 millions et les constructions scolaires pour 10,2 millions.

Les charges de personnel représentent 1,071 milliard pour un total de 8361 EPT. A noter que le Conseil d'Etat n'a pas fait usage de toutes les possibilités prévues dans le budget, puisque 52 EPT n'ont pas été occupés durant l'année, ce qui démontre à nouveau la discipline et la responsabilité de l'administration cantonale. L'évolution du personnel au service de l'Etat progresse de 1,3% par rapport à 2005. La répartition se décline comme suit: 2254 EPT dans l'administration, 4363 dans l'enseignement, 1433 dans le secteur hospitalier et 311 dans les autres secteurs de l'Etat.

Il est encore intéressant de dresser un parallèle sous l'angle des finances de l'Etat entre le début de la précédente législature en 2001 et la présente en 2006. Durant cette période, les revenus de fonctionnement totaux ont augmenté de 26,5%, les charges ont crû, de leur côté, de 22,1% alors que l'indice des prix à la consommation entre 2001 et 2006 a progressé de 4,4%. L'Etat est également un excellent créateur d'emplois puisque dans la même période, il a mis sur le marché l'équivalent de 580 nouveaux emplois équivalent plein-temps! Un indicateur important consiste en le pourcentage des recettes en provenance de la Confédération, celles-ci sont restées stables à 28% du total des revenus, ce qui représente 791 millions en 2006.

La dette brute a été ramenée de 1,136 milliard en 2001 à 701 millions en 2006, soit un montant actuel de 2760 francs par habitant. Les intérêts de la dette continuent à coûter 20,2 millions aux contribuables fribourgeois pendant que les intérêts bancaires rapportaient 14,6 millions de francs. Il est donc utile de préciser que, malgré notre capital de 313 millions de francs, le passif se monte en 2006 à 5,6 millions, car pour des raisons d'échéance, de coûts, mais également de stratégie, tous les emprunts ne peuvent pas être remboursés de manière anticipée. Il faut ajouter à cela le fait que nous ne touchons plus les intérêts de l'or puisque cet or excédentaire émanant de la BNS a été versé aux cantons en 2005.

Avant de terminer, je pense qu'il est véritablement important de souligner la maîtrise des charges puisque comme je l'ai exprimé en début d'exposé, l'infime variation entre budget et compte repose sur des opérations comptables, sans cela les charges aurait été en adéquation avec le budget. Cette rigueur que l'on nous reproche parfois porte pourtant ses fruits et c'est clairement sur cette voie que nous devons poursuivre le travail car c'est un fait avéré que des finances saines passent déjà par une maîtrise de ses propres dépenses de fonctionnement. Pour cette raison, le Conseil d'Etat et l'ensemble des services méritent d'être félicités et remerciés.

En conclusion, des défis importants attendent notre canton en matière de finances, je veux citer pêle-mêle les effets de notre démographie très dynamique, le développement de nos infrastructures, les effets incertains de la RPT, les baisses d'impôts à venir nous incitent à conserver cette rigueur absolue, sorte de marque de fabrique brevetée fribourgeoise depuis quelques années. Je laisserai M. le Commissaire nous exposer les objectifs du Conseil d'Etat en matière de fiscalité si tant est qu'il puisse dégager des objectifs communs entre leur propre stratégie et la multitude des interventions parlementaires déjà déposées et probablement à venir.

Sur ces considérations, je vous propose, au nom de la Commission des finances et de gestion, d'entrer en matière sur les comptes généraux de l'Etat pour l'année 2006.

Le Commissaire. Grâce à une conjonction de circonstances favorables, une discipline budgétaire des Directions et unités administratives, bonne conjoncture économique, faible inflation, diminution du coût du service de la dette, les comptes 2006 de l'Etat se

soldent par un bénéfice appréciable de 84,4 millions de francs. Le budget, je le rappelle, prévoyait l'équilibre. Le Conseil d'Etat est très satisfait de ce résultat. Il exprime ses remerciements aux contribuables et à tous les acteurs de ce succès.

Celui-ci s'explique pour une part estimée à environ 55 millions de francs, soit les deux tiers, par la progression supérieure à la normale des impôts conjoncturels et de nos parts aux recettes fédérales dépendant de la conjoncture. Il est toutefois aussi le fruit d'une politique volontariste et constante de gestion responsable des finances de l'Etat. Les résultats des comptes 2006 permettent au Conseil d'Etat d'envisager d'accélérer pour 2008 déjà le processus d'allègement de la fiscalité débuté en 2001. Permettez-moi à ce sujet quelques considérations sur le thème avant de me concentrer sur le résultat 2006 proprement dit.

Tout d'abord, il convient de garder à l'esprit que très vraisemblablement durant cette législature, pour des raisons légales, nous devons agir pour compenser la progression à froid. L'année à laquelle nous devons le faire n'est encore pas connue. Mais ce sera vraisemblablement durant cette législature. Si le Conseil d'Etat estime que cette nouvelle baisse, qu'il proposera dans le cadre du budget 2008, doit se faire, comme nous l'avons déjà dit, par l'intermédiaire d'une uniformisation et d'une baisse du coefficient d'impôt cantonal, c'est pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la bascule fiscale, introduite le 1^{er} janvier 2007, est difficilement compréhensible pour le contribuable, qui peine à comprendre l'opération en gardant la vue d'ensemble. Nous avons d'ailleurs déjà eu des réactions à la suite de l'envoi des acomptes 2007. Ensuite, cette bascule fiscale, qui a porté le coefficient cantonal à 108,8%, a été complétée d'une baisse pour le revenu des personnes physiques dont le coefficient était réduit à 106,6. Le canton de Fribourg a donc plusieurs coefficients, ce qui n'améliore ni la visibilité, ni la compréhension du système. Et enfin, le fait d'avoir un coefficient supérieur à 100% péjore l'image fiscale du canton. Or, nous avons un urgent besoin à la fois de contribuables ayant des revenus moyens et surtout supérieurs ainsi que de nouvelles entreprises dont les activités apportent une forte valeur ajoutée si nous voulons affronter avec succès les défis que nous pose notre taux de croissance démographique important.

Cela dit, revenons au sujet du jour, à savoir les comptes 2006. Le résultat des comptes 2006 doit être mis en perspective avec l'évolution des finances durant la dernière législature. Que nous indique cette évolution? L'analyse de l'évolution des finances de l'Etat au cours de la législature 2002–2006 permet de souligner le redressement progressif de la situation financière du canton, qui a été accéléré par l'apport de la BNS. Elle montre aussi le rythme exceptionnellement élevé de la croissance des revenus (plus 26%) sous les effets cumulés du passage à la taxation annuelle, qui est un effet unique, de l'évolution des revenus et du nombre de contribuables. C'est particulièrement le cas pour la fiscalité cantonale, et ceci malgré les réductions qui ont été décidées de 2001 à 2006. Les incidences cumulées sont estimées environ à 50 millions de francs pour les personnes physiques et morales. C'est aussi le cas pour nos parts aux recettes fédérales et aux bénéfices

de la BNS, de la Banque cantonale et du Groupe E. On constate également que les charges totales ont augmenté de plus de 22% alors que la hausse des prix n'a été que de 5% pour la période considérée. Le différentiel positif et exceptionnel de croissance des revenus a été rendu possible par des circonstances qui ne se répéteront pas forcément chaque année. Il ne doit pas nous faire perdre de vue que le coût des prestations de l'Etat a connu un développement très rapide au cours de la législature. Preuve en est que le poids des charges de fonctionnement de l'Etat, mesuré par rapport au produit intérieur brut, s'est ainsi accru dans le canton. En 2001, nous en étions à 20,8%; en 2006, à 22,5%. Ces charges ont donc progressé plus rapidement que l'économie cantonale. L'évolution exceptionnelle constatée durant cette période va-t-elle se reproduire ces prochaines années? Comment s'annoncent les perspectives financières pour la législature qui a débuté?

Le Conseil d'Etat a sur sa table les requêtes des Directions pour la législature 2007–2011. Il a débuté son travail d'examen et d'arbitrage. Le Grand Conseil devrait en être informé en automne. Au vu des données à sa disposition, il est de la responsabilité du Conseil d'Etat de vous informer que le respect de l'obligation constitutionnelle de l'équilibre budgétaire annuel constituera un exercice difficile. Il nécessitera des choix parfois douloureux.

En effet, notre canton se trouve confronté à de très nombreux défis, parfois contradictoires: en particulier la charge très importante des automatismes liés à la masse salariale tant dans le domaine du personnel de l'Etat que dans celui des secteurs subventionnés, les nombreuses demandes de nouveaux postes de travail en vue de faire face à la croissance de notre démographie, au vieillissement de la population et aux nouveaux projets, la nécessité d'améliorer les infrastructures dans le canton, la mise en place de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des charges entre la Confédération et les cantons dont le bilan se péjore sensiblement (j'allais presque dire chaque jour), le retrait de la Confédération dans plusieurs domaines de subventionnement, les difficultés à devoir assurer un financement durable des nouvelles tâches confiées à l'Etat, notamment celles qui sont prévues dans la Constitution, la nécessité de procéder à un nouvel allègement de la fiscalité dans un environnement de plus en plus concurrentiel – je l'ai évoqué en introduction – et enfin, la charge toujours plus lourde de la politique cantonale de subventionnement.

L'énumération de ces multiples enjeux suffit à démontrer combien la tâche sera difficile ces prochaines années. Elle le sera d'autant plus que l'euphorie des résultats des derniers exercices amène parfois à penser, bien à tort, que les finances de l'Etat sont définitivement et durablement saines.

C'est avec ces considérations que je vous invite, au nom du Conseil d'Etat, à voter l'entrée en matière sur les comptes 2006.

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR). Les comptes 2006 de l'Etat de Fribourg sont à considérer comme étant le reflet d'une gestion rigoureuse des deniers publics et il convient d'emblée de féliciter le Directeur des finances et ses collègues du gouvernement pour

la parfaite maîtrise des budgets. A cet effet, il faut relever l'effort consensuel du Conseil d'Etat sortant en souhaitant que la nouvelle équipe dirigeante adopte les mêmes principes de gestion sur la durée de la nouvelle législature.

Sans vouloir rappeler l'ensemble des résultats qui vous sont connus, il s'agit tout de même de souligner l'excédent de revenus du compte de fonctionnement à hauteur de 84,4 millions en augmentation de 51,2 millions par rapport aux comptes 2005 hors opérations extraordinaires liées à la vente de l'or de la BNS, ainsi que le record du degré d'autofinancement obtenu. Le résultat du compte de fonctionnement 2006 s'obtient par une hausse marquée des revenus de fonctionnement plus 104,2 millions, alors que les charges augmentent de 20 millions ou de 0,8% incluant des amortissements supplémentaires de l'ordre de 16 millions.

Concernant le chapitre des amortissements accélérés de certains objets immobiliers, ou encore la constitution de provisions pour des éléments concrets, nous soutenons cette politique de prudence qui relève encore une fois du principe de bonne gestion. Cependant, la progression des charges du personnel se poursuit et même si elle est inférieure au budget de 7,4 millions, celle-ci représente une augmentation de la masse salariale de quelque 35 millions. Si l'on compare ces chiffres aux autres charges de fonctionnement, et vu la difficulté de contenir ce poste, le Conseil d'Etat doit déjà mettre cet élément en relation avec les budgets futurs et le résultat 2006. A noter encore qu'entre 2001 et 2006, les dépenses concernant le personnel ont augmenté de plus de 168 millions et 580 nouveaux postes ont été créés durant la dernière législature, soit 106 équivalents pleintemps pour le seul exercice de référence.

Le groupe libéral-radical est sensible à ces augmentations d'effectif et demande au Conseil d'Etat d'analyser cette problématique avec sérieux et objectivisme dans l'ensemble des directions, compte tenu notamment de l'évolution démographique dans notre canton. En l'état, le fait le plus réjouissant de cette analyse financière est certainement de constater l'évolution du capital net à 313 millions à fin 2006 en augmentation de 79 millions. Hormis l'effet de la vente d'or de la BNS, cette situation est également due aux bons résultats des exercices précédents puisqu'il s'agit du cinquième exercice bénéficiaire des comptes de l'Etat de Fribourg.

En conclusion, la bonne conjoncture, les effets de la fiscalité tant des personnes physiques que morales, la discipline budgétaire sont d'autant d'éléments favorables à la bonne santé financière de notre canton.

Cependant, le groupe libéral-radical demande au gouvernement de poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses tout en ne relâchant pas la pression sur la fiscalité notamment en allégeant la charge fiscale des personnes physiques et morales, en attirant les contribuables aisés par une charge fiscale attractive au moins égale à la moyenne suisse.

Avec mon collègue Pascal Kuenlin, j'ai déposé une motion demandant une baisse du coefficient fiscal pour les personnes physiques et morales privilégiant ainsi une démarche plus réaliste et responsable que celle qui est préconisée par l'initiative socialiste. C'est avec ces quelques considérations que le groupe libéral-

radical accepte l'entrée en matière et votera les comptes 2006.

Cardinaux Gilbert (*UDC/SVP, VE*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné avec attention les comptes 2006 de l'Etat. Ceux-ci, avec un bénéfice de plus de 84 millions, sont excellents. Compte tenu des circonstances, le contraire eut été surprenant. En effet, la Confédération et la plupart des cantons ont également des résultats records. Le bon résultat est dû à une bonne maîtrise des charges et surtout à une conjoncture très favorable. Toutes les directions respectent le budget. Celles qui le dépassent le font pour cause de constitution de provisions.

Les charges de personnel sont également légèrement inférieures.

Au compte des investissements, malheureusement le montant utilisé est inférieur au budget malgré la bonne situation financière. Au compte de fonctionnement, les charges augmentent de 20 millions, l'augmentation principale comme cela a été dit est due aux amortissements supplémentaires des bâtiments et constitution de provisions, CO, pensions alimentaires, RHF, biens culturels.

Mais il faut relever dans ce bon résultat des comptes l'augmentation importante des revenus, plus de 104 millions de francs. Il y a l'augmentation des recettes en provenance de la Confédération, de la Banque cantonale, du Groupe E, des taxes et émoluments, du droit de superficie de Saint-Léonard. Mais la principale augmentation provient des rentrées fiscales, plus 33 millions de francs; impôts, revenus et fortune des personnes physiques: plus 15 millions, personnes morales: plus 12 millions entre autres.

Donc, le contribuable fribourgeois trinque et trinque encore. Ces chiffres prouvent qu'il est temps de le soulager par une diminution linéaire pour tout contribuable et ainsi améliorer le classement de Fribourg sur le plan suisse. Bien sûr, il y a d'autres propositions et j'ai une question: quelle est la position du Conseil d'Etat à ce sujet?

Romanens Jean-Louis (*PDC/CVP, GR*). Le groupe démocrate-chrétien s'est penché avec beaucoup d'intérêt sur les comptes généraux 2006 et se plaît à constater que la plupart des indicateurs sont au beau fixe. L'année 2006 conduit avec un budget qui atteignait tout juste l'équilibre, qui boucle par un bénéfice de 84,4 millions de francs, une marge d'autofinancement de 246,5% qui permet d'accroître la fortune nette de 79 millions pour la voir monter à 313 millions. Il est réjouissant de constater que c'est le cinquième exercice qui laisse un bénéfice et les bénéfices engrangés durant ces cinq derniers exercices se montent à près de 230 millions. Cela est le résultat d'une politique cohérente qui a été conduite depuis des années. On constate une très bonne maîtrise des charges, elles sont de 2,5 milliards comparées à un budget de 2,481 milliards, elles étaient de 2,436 milliards en 2006, soit une augmentation de 65 millions ou 2,66%.

De plus, il convient de relever que l'exercice 2006 enregistre des montants d'environ 20 millions comme attributions à des fonds ou à des provisions. Au niveau des

revenus, ils sont supérieurs de 104,2 millions par rapport au budget; celui de la fiscalité cantonale progresse de 33 millions, les revenus des biens augmentent de 25 millions et les parts aux recettes fédérales, notamment l'impôt anticipé et l'impôt fédéral direct sont plus élevés de 28 millions. L'amélioration sur ce budget est donc essentiellement due à une forte progression des recettes. Contrairement à ce qui était constaté il y a quelques années, les recettes augmentent plus rapidement que les charges et ceci depuis deux à trois exercices et nous pouvons nous en réjouir. Notre canton est sans dettes et dispose même d'un petit bas de laine, il est bénéficiaire, c'est merveilleux et nous pourrions en rester là. Toutefois, cela ne nous autorise pas à faire dans l'euphorie. Il faudra rester d'autant plus vigilants dans les exercices à venir pour éviter de tomber dans le laxisme et laisser s'envoler nos dépenses. La bonne maîtrise des dépenses doit rester le but premier de ce Parlement et du Conseil d'Etat.

Il y a tout de même une petite analyse critique à faire: la charge fiscale. Notre charge fiscale reste très élevée par rapport à la moyenne suisse et notre canton souffre de déficit d'image à ce niveau. Il faut absolument, dans un laps de temps raisonnable, corriger ce handicap et mettre les moyens disponibles pour améliorer la fiscalité des personnes physiques et des personnes morales. Nous nous devons de rester concurrentiels et attractifs, si nous voulons jouer un rôle actif dans le développement futur et durable de notre pays. A défaut de nous adapter, nous allons subir le développement des autres cantons, hériter des miettes qu'ils voudront bien nous laisser, miettes qui nous créeront certainement plus de problèmes que nous apporteront de solutions. «Gouverner, c'est prévoir», dit l'adage, alors prévoyons-nous et investissons dans l'avenir en allégeant la charge fiscale de ceux qui nourrissent de leurs efforts un développement harmonieux de notre société, c'est-à-dire les entreprises, les PME créatrices de prospérité et d'emplois et les familles, les parents qui s'investissent dans l'éducation de nos générations futures. C'est dans le respect de cet esprit social libéral que le groupe PDC déposera ce jour encore une motion pour demander un allègement de l'imposition de la famille avec une augmentation de la déduction fiscale pour les enfants à charge, l'amélioration du splitting pour les contribuables mariés et ceux qui ont des enfants à charge, une baisse linéaire de l'impôt pour les personnes physiques sur le revenu et la fortune, une réduction de l'imposition des entreprises, une réduction du taux d'imposition des bénéficiaires et du capital de 15% pour les sociétés en régime ordinaire, une réduction du taux d'imposition du capital des sociétés holding et de domicile de 50% et une mise en œuvre immédiate des mesures adoptées au niveau fédéral pour améliorer les conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements.

Autres remarques, les investissements, nous constatons que l'excédent du compte de fonctionnement est inférieur au montant des amortissements du patrimoine administratif, ceci nous interpelle. En effet, notre canton qui connaît une politique d'amortissement très rigoureuse investit moins qu'il n'amortit et sa différence est d'environ 20 millions pour 2006. Ceci se ressentira un jour sur nos possibilités d'autofinancement. Dans

une période de haute conjoncture, il nous paraît essentiel de maintenir un niveau d'investissement constant, voire légèrement croissant. Aussi, nous appelons à la vigilance du Conseil d'Etat et à ce sujet, tout en rappelant que l'investissement étatique reste un des éléments essentiels de la marge de notre économie et que cet investissement a des retombées directes sur les caisses cantonales par les taxes et impôts qui découlent de cette redistribution et indirectement par l'activité économique qu'il déclenche.

En conclusion, le groupe démocrate-chrétien tient à féliciter le Conseil d'Etat pour la parfaite maîtrise du budget notamment au niveau des charges et ceci dans toutes les directions. Un merci particulier au ministre des finances qui maintient la rigueur introduite depuis deux législatures. Ainsi le groupe PDC votera sans réserve ces comptes.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Die SP-Fraktion hat das positive Ergebnis der Rechnung 2006 mit grosser Zufriedenheit zur Kenntnis genommen und dankt dem Staatsrat sowie allen Beteiligten für das gute Resultat. Die laufende Rechnung weist einen Ertragsüberschuss von 84,4 Mio. Franken aus. Die Investitionsrechnung schliesst mit einem Ausgabenerüberschuss von 73,6 Mio. Franken. Der Überschuss der laufenden Rechnung und derjenige der Investitionsrechnung ergeben zusammen das Resultat der Verwaltungsrechnung. 2006 weist diese einen Überschuss von 10,8 Mio. aus. Dies, obwohl die Abschreibungen viel höher ausgefallen sind als veranschlagt. So wurden auf über 30-jährige Gebäuden zusätzliche Abschreibungen vorgenommen und die Subventionen an die Investitionskosten der Orientierungsschulen terminogerechter ausbezahlt, was von Seiten der Gemeinden sehr begrüsst wird, da sie ja sonst die Zinskosten zu tragen haben.

Der Personalaufwand ist um 7,4 Mio. Franken tiefer ausgefallen als budgetiert. Dies zeigt doch, dass beim Erarbeiten des Budgets von bürgerlicher Seite immer eine unnötige Hysterie entsteht, wenn es um die Schaffung von neuen Stellen geht. Ich hoffe sehr, dass der Staatsrat beim Erarbeiten des Budgets 2008 die Zahlen der Rechnung 2006 vor Augen hat und nicht wie in den vergangenen Jahren global bei fast allen Diensten keine zusätzlichen Stellen bewilligt oder eben zuwenig. Vor allem in der Bildung und in der Gesundheitsdirektion müssen wir endlich genügend Mittel zur Verfügung stellen, damit mehr Personal angestellt werden kann. Tun wir dies nicht, bezahlen wir einen sehr hohen Preis. Ich nenne als Beispiel das Jugendamt, wo das Personal seit Jahren überbelastet ist, und ein riesiger Handlungsbedarf vorhanden ist, endlich mehr Stellen zu bewilligen, damit die Kinder und Jugendlichen rasch und professionell betreut werden können. Es ist richtig und nötig, beim Erarbeiten des Budgets den roten Stift anzusetzen, aber langfristiges Denken und Vernunft müssen den Stift führen.

Ein Ertragsüberschuss von 84,4 Mio. Franken weckt natürlich auch immer verschiedene Gelüste. Wie wir jetzt schon gehört haben von verschiedenen Seiten, von ganz rechts auch: lineare Steuersenkungen. Meine Damen und Herren, auch die SP setzt sich für Steuersenkungen ein, aber für echte Steuersenkungen, wo

alle davon profitieren und nicht nur eine Handvoll Reicher. Ein guter Rechnungsabschluss soll in den kommenden Jahren den Freiburgerinnen und Freiburgern zugute kommen. Aber damit sich die Schere nicht noch weiter öffnet, müssen wir vor allem Familien mit niedrigem und mittlerem Einkommen davon profitieren lassen, indem sie weniger Steuern bezahlen oder, wie dies die SP vorschlägt, einen Bonus zurückerstattet erhalten. Auch soll ein allfälliger Ertrag in Zukunft vermehrt in die ausserfamiliäre und ausserschulische Kinderbetreuung investiert werden, damit der Kanton Freiburg eine Familienpolitik betreibt, die diesen Namen verdient.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre gauche a pris connaissance des comptes 2006 de l'Etat de Fribourg et se trouve satisfaite des résultats obtenus, eu égard à la concordance de situations positives et récurrentes maintenant depuis quelques années. La gestion des finances de l'Etat, imprégnée de la rigueur qui convient à un tel exercice, porte donc ses fruits. L'attractivité de notre canton pourrait augmenter par la poursuite d'une diminution de la charge fiscale pour les personnes physiques et les personnes morales par exemple. Dans ce sens-là, des propositions de l'Alliance centre gauche seront présentées.

Durant ces dernières années, la situation financière de notre canton s'est donc nettement améliorée. Le Grand Conseil, quant à lui, aura sa part de responsabilité dans le cadre des décisions qu'il prendra au niveau du plan financier 2007–2011 avec à la clé la prise en compte de nouveaux paramètres tels que nous l'avons dit tout à l'heure, l'évolution démographique conséquente de notre canton, la mise en place de la RPT, la mise en place également de décisions émanant de la nouvelle Constitution.

Il faut être conscients que les situations favorables que nous avons vécues durant ces dernières années ne sont pas toutes immuables. Le Conseil d'Etat saura se montrer raisonnable, je l'espère. Quand l'Etat a trop d'argent, l'argent de l'Etat s'en va parfois au trot. Je ne vais pas m'allonger et allonger mon intervention par de dithyrambiques propos qui pour la plupart ne feraient que reprendre des chiffres connus puisque nous discutons aujourd'hui des comptes 2006. Chaque député de l'Alliance centre gauche interviendra selon ses sensibilités dans les domaines où des explications complémentaires s'avèreront nécessaires. L'Alliance centre gauche accepte bien entendu l'entrée en matière sur ces comptes.

Le Rapporteur général. Je remercie tous les rapporteurs pour leur prise de position sur l'entrée en matière de ces comptes 2006. Autant certains qualifient la charge fiscale de trop élevée, autant d'autres, demandent des moyens pour la formation. Nous sommes en face du débat «habituel», si j'ose dire, et je ne vais pas revenir en détail sur toutes ces interventions. Je laisserai M. le Commissaire du gouvernement répondre.

Lässer Claude, Directeur des finances. J'aimerais tout d'abord remercier tous les intervenants qui ont déclaré qu'ils voteront l'entrée en matière. Juste une

ou deux remarques ou réponses par rapport à quelques interventions. Le député Cardinaux a demandé qu'elle était la position du Conseil d'Etat au sujet de la fiscalité? J'ai donné un peu la vision que nous avons pour ces prochaines années. J'ajoute encore, et je pense que c'est un élément important, c'est qu'il faudra, comme je l'ai dit, compenser la progression à froid durant cette législature, c'est un élément que nous devons garder à l'esprit.

Le député Romanens a dit que le capital, c'était un petit bas de laine. Il a raison, 300 millions environ, si on les met en relation avec les 2,6 milliards de budget annuel, de budget de fonctionnement, on voit que cela relativise passablement cette somme. Il a également évoqué le problème des investissements. C'est vrai, et j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, le fait que les comptes soient inférieurs au budget dans le domaine des investissements n'est pas forcément un sujet de satisfaction pour le Conseil d'Etat; cela ne découle pas d'une politique de compression des projets, simplement c'est l'avance des projets qui n'a pas suivi, ce qui était planifié par les services. Le Conseil d'Etat en a déjà tenu compte dans ses premières orientations pour le programme gouvernemental et la planification financière de cette législature avec l'idée d'augmenter un peu ces montants de façon à conserver un volume d'investissements intéressant pour le canton.

Je dirai à la députée Krattinger que je n'ai pas le sentiment que durant ces dernières années, la formation, la santé ou même le social ont été les parents pauvres du budget de l'Etat, bien au contraire! Si l'on observe la part que cela représente dans l'ensemble de nos dépenses, on constate que cela a toujours été une priorité et que l'on n'a pas lésiné sur les moyens à mettre à disposition pour ces secteurs.

Enfin pour conclure, le député Chassot espère que le Conseil d'Etat saura se montrer raisonnable. Or, j'espère que nous serons accompagnés de beaucoup de personnes dans cette assemblée pour faire preuve de cette raison.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à l'examen de détail des chapitres de ces comptes.

Comptes généraux de l'Etat pour 2006

POUVOIR EXECUTIF/CHANCELLERIE D'ETAT

Gendre Jean-Noël (PS/SP, SC), rapporteur. Pour le Conseil d'Etat, nous avons un excédent de charges de 3,7 millions de francs. A signaler à la position 307.00 «Pensions de retraite», environ 70 000 francs de moins dus au décès de l'ancien Conseiller d'Etat, M. Dreyer. A la position 436.004 «Récupérations de traitements», nous avons un montant de 228 000 francs dont les principaux versements provenaient du Groupe E pour 90 000 francs, de la BNS pour 48 000 francs et de la BCF pour 20 000 francs. En ce qui concerne la Chancellerie, nous avons un excédent de charges de 3 768 000 francs alors que le budget prévoyait 4 125 000 francs. Les deux positions principales d'où nous proviennent ces économies

sont le personnel pour plus de 150 000 francs et certaines votations n'ont pas eu lieu.

Lässer Claude, Directeur des finances. En l'état, je n'ai pas de commentaires complémentaires.

Le Rapporteur. Pas de commentaires.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Compte rendu du Conseil d'Etat pour 2006

CHANCELLERIE D'ETAT

Gendre Jean-Noël (PS/SP, SC), rapporteur. Pour le compte rendu, à noter deux remarques. L'une au niveau du personnel: le début de l'activité du Bureau de l'information au 1^{er} avril 2007. Et en ce qui concerne le service d'achat du matériel et des imprimés, il faut relever la réticence de certains services à l'utilisation de papier, cartouches à encre recyclées proposées par le SAMI, afin de diminuer les coûts et l'impact sur l'environnement.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Rien à ajouter à ce stade.

Le Rapporteur. Pas de commentaires.

– L'examen de ce chapitre du compte rendu est ainsi terminé.

Comptes généraux de l'Etat pour 2006

POUVOIR LEGISLATIF

Gendre Jean-Noël (PS/SP, SC), rapporteur. Pour le pouvoir législatif, les comptes présentent un excédent de charges de 2 528 000 francs. A mentionner qu'une séance du Grand Conseil, y compris la ventilation des séances de groupes a coûté environ 28 000 francs en 2007. Pour les séances de groupes, le Bureau a accepté pour 2006 le remboursement de 13 séances, soit une de plus que les 12 prévues. Pour votre information, les groupes ont été indemnisés pour le nombre de séances suivantes: le PDC: 13 séances, le PS: 10, l'UDC: 11, Ouverture: 9, le PCS: 8, et je termine par le groupe libéral-radical qui a une indemnisation pour 14 séances et qui, pour des raisons d'égalité de traitement, commencera l'année à -1.

La Secrétaire générale. Je n'ai pas de commentaires.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.